



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE-CALEDONIE



RAPPORT D'AUTOSURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Année 2021

Usine de fabrication d'accumulateur au plomb

Société S.E.E.T.

Commune de Nouméa

2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
Juillet 2022

Arrêté d'autorisation n°11252-2009/ARR/DIMENC/SI du 21/10/2009

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Arrivé le - 6 JUIL. 2022

Enregistré le :

N° : - DIMENC -



STARTEX

**2, rue franklin
ZI Ducos**

Tel : 27.49.06 / Fax: 27.38.75

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

Titre : Rapport d'autosurveillance environnementale de l'année 2021

Demandeur : Société d'Exploitation de l'Entreprise Thuilier (S.E.E.T.)

Destinataire(s) : DIMENC (1 exemplaire papier et 1 exemplaire informatique)

Copie(s) : S.E.E.T. (1 exemplaire papier et 1 exemplaire informatique)

Référence commande : Devis 2021-N92 rev0

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev. 0	01/07/2022	ML.HNACEMA	B.GRAUX	B.GRAUX	S.THUILIER	Établissement	
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires	

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

Sommaire

AVANT PROPOS	5
1 LES REJETS LIQUIDES	6
2 LES DÉCHETS	9
3 BRUIT.....	11
3.1 OBJET DE L'ÉTUDE, TECHNIQUE DE MESURE.....	11
3.2 LOCALISATION DES POINTS DE MESURE.....	12
3.3 CAMPAGNE DE MESURAGE.....	13
3.4 CONDITIONS DE MESURAGE	13
3.5 TRAITEMENT DES DONNÉES.....	14
3.6 CADRE RÉGLEMENTAIRE	14
3.7 INTERPRÉTATION DES DONNÉES ET CONCLUSION	17
4 CONCLUSION	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs seuils et résultats par paramètre analysé.....	6
Tableau 2 : Registre des déchets 2021	9
Tableau 3 : références du matériel utilisé.....	11
Tableau 4 : coordonnées des points de mesures de bruits	12
Tableau 5 : description des campagnes de mesure de bruit	13
Tableau 6 : émergences admissibles dans les ZER (Zones à émergence réglementée).....	15
Tableau 7 : résultats de la campagne de mesure de bruit	17
Tableau 8 : Calcul de LAeq-L50 pour le point en ZER.....	18
Tableau 9 : Émergence calculée en ZER et seuil réglementaire.....	18

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Bordereaux d'analyses

Annexe 2 : Fiches terrain des mesures de bruit

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

AVANT PROPOS

La société S.E.E.T. est autorisée à exploiter une usine de fabrication d'accumulateurs électriques au 2, rue Franklin ZI Ducos, commune de Nouméa, par arrêté n°11252-2009/ARR/DIMENC/SI du 21/10/2009. Antérieurement, l'exploitation de l'usine a été autorisée à partir de 1994 par l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 377-94/PS du 01/04/94.

Des prescriptions techniques sont annexées à l'arrêté d'autorisation d'exploiter de 2009. L'article 8 de ces prescriptions techniques prévoit que « *les résultats de l'ensemble des mesures sont transmis périodiquement à l'inspection des installations classées, accompagnés de commentaires écrits sur les causes des dépassements éventuellement constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.* ». La fréquence des analyses et l'organisation interne en termes d'autosurveillance sont présentées dans le manuel d'autosurveillance qui est tenu à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Le présent rapport concerne l'année 2021 et présente :

- les résultats des analyses (plomb et pH) sur les échantillons d'eau collectés trimestriellement en sortie d'usine ;
- les résultats du pH des effluents industriels neutralisés avant rejet dans le réseau unitaire public pour l'année 2021,
- le registre déchets annuel.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - Nº	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveilance environnementale 2021 – Société SEET	

1 LES REJETS LIQUIDES

Les eaux de procédé (eaux de lavage des batteries) polluées par de l'électrolyte (acide sulfurique dilué) transitent par un ouvrage de traitement par neutralisation à l'hypochlorite de sodium (soude).

Les eaux de procédé neutralisées sont rejetées dans le réseau unitaire de la ville rue Franklin. Un échantillon d'eau est prélevé tous les trimestres dans la cuve de neutralisation des effluents avant rejet et analysé par le laboratoire SGS Environmental Analytics (accrédité RvA reconnue par le COFRAC) et le laboratoire LAB'EAU. Les bordereaux d'analyses sont présentés en **Annexe 1**.

Les valeurs seuils présentées dans le tableau n°1 sont données par l'arrêté d'autorisation n°11252-2009/ARR/DIMENC/SI du 21 octobre 2009.

Tableau 1 : Valeurs seuils et résultats par paramètre analysé

Paramètres	Périodicité	Méthode de référence	Valeur seuil	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
				14/05/21	22/06/21	08/09/21	26/11/21
Température	-		30°C	24,46°C	18,14°C	13,50°C	24,69°C
pH	Journalier	NF T 90 008	6 ≤ pH ≤ 8	7,25	7,45	7,73	7,53
MES (mg/l)	Annuelle	NF T 90 105	100 mg/l	-	-	4	-
Demande chimique en oxygène (DCO) (mg/l)	Annuelle	NF T 90 101	300 mg/l	-	-	11	-
Demande Biologique en Oxygène (DBO5) (mg/l)	Annuelle	NF T 90 103	100 mg/l	-	-	2	-
Plomb (mg/l)	Trimestrielle	NF T 90 027 et NF T 30 112, FD T 90 119, ISO 11 885	0,5 mg/l	0,062	0,012	0,012	0,017

*mesures in situ réalisées par CAPSE NC à l'aide de sa sonde multiparamétrique SmarTROLL MP.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
Titre		TYPE	
Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET			

pH

Le paramètre pH est mesuré par l'adjoint du directeur technique avant tout rejet des effluents industriels neutralisé dans le réseau unitaire public à l'aide d'une sonde pH portatif étalonnée tous les mois. Les mesures de pH des eaux neutralisées et rejetées dans le réseau public sont enregistrées dans un tableau.

Les valeurs pour l'année 2021 sont présentées ci-dessous :

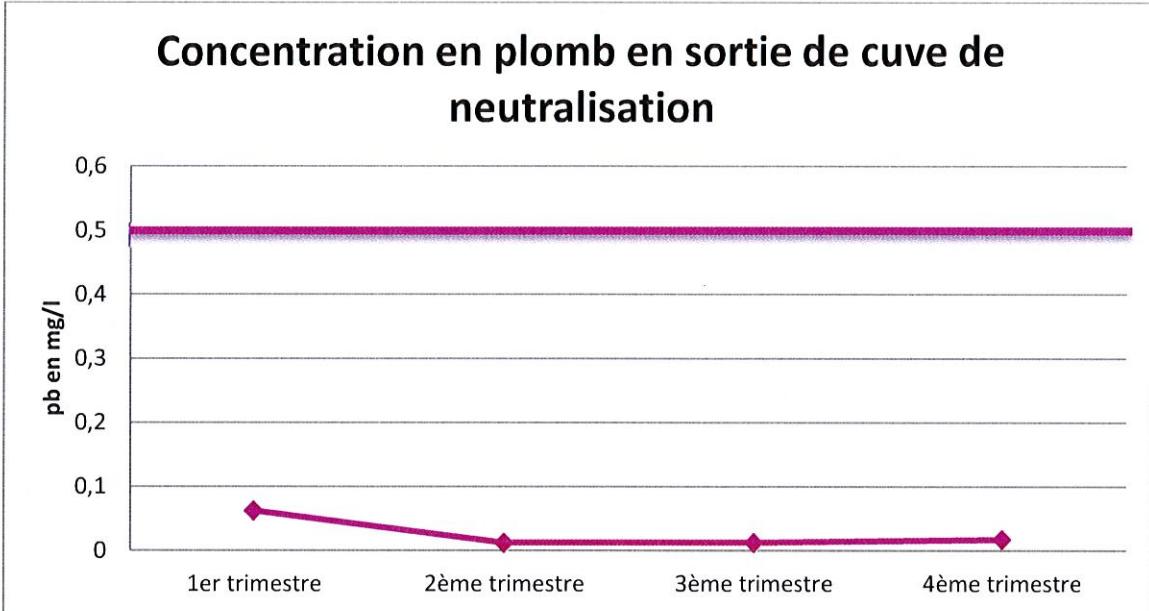
Date	pH avant neutralisation	Quantité de soude déversée	pH après neutralisation
JANVIER			
12/01/2021	1,71	5 L	7,45
FEVRIER			
09/02/2021	1,91	3 L	7,34
26/02/2021	1,8	2,8 L	7,2
MARS			
15/03/2021	2,02	1,80 L	7,32
AVRIL			
09/04/2021	1,88	2,7 L	7,6
28/04/2021	1,5	3,10 L	7,25
MAI			
(JT) 07/05/2021	1,73	4,5 L	7,58
(PR) 27/05/2021	1,34	3 L	7,32
JUIN			
(PR) 14/06/2021	1,58	2 L	7,33
JUILLET			
(PR) 02/07/2021	1,58	2 L	8
AOUT			
(PR) 05/08/2021	1,44	4 L	7,97
(PR) 19/08/2021	1,42	2,5 L	7,85
SEPTEMBRE			
(PR) 08/09/2021	1,41	3 L	7,55
(PR) 20/09/2021	1,19	4 L	7,48
OCTOBRE			
(PR) 07/10/2021	1,28	3,5 L	7,87
(PR) 19/10/2021	0,44	22,6 L	7,15
NOVEMBRE			
(PR) 19/11/2021	0,73	15 L	7,15
DECEMBRE			
(PR) 23/12/2021	0,65	9 L	7,35

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

- Moyenne = 7,49
- pH max = 8
- Écart-type = 0,28
- pH min = 7,15

La valeur seuil de rejet pour le paramètre pH est respectée sur l'ensemble de l'année 2021.

Plomb inorganique



Il n'y a pas eu de dépassement du seuil.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
TYPE		Rapport d'analyses	
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET		

2 LES DÉCHETS

Nous présentons le registre des déchets pour l'année 2021.

Tableau 2 : Registre des déchets 2021

Désignation du déchet	Code (1)	Code (2)	Quantité	Origine du déchet	Transporteur	Éliminateur	
						D(*)	Mode de traitement (6,7)
Déchets ménagers et assimilés	20 03 01	NA	ND	Bureaux administratifs	Star Pacifique	CSP / ISD de Gadji	DC 2 E
Tubes fluorescents	20 01 21*	A1160	Carton de collecte en cours de remplissage	Bureaux administratifs et usine	Société spécialisée	Socadis	REG X
Boues de fosse septique	20 03 04	NA	0	Vestiaires et toilettes	Société spécialisée	CSP / CET de Ducos	STA E
Récipients plastiques souillés à l'acide sulfurique	15 01 10*	NA	520	Fabrication des batteries	NA	SEET	PRE I
Déchets industriels banals	20 03 01	NA	660 kg	Fabrication des batteries	SEET	CSP / Déchetterie de Ducos	DC 2 E

Page 9

Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels.
Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.

 CAPITAL SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

Désignation du déchet	Code (1)	Code (2)	Quantité	Origine du déchet	Transporteur	Éliminateur	
						D(*)	Mode de traitement (6,7)
Batteries usagées pleines	16 06 01*	A1160	48,406 tonnes	Gestion des batteries usagées	RECYCAL	RECYCAL	REG X
Électrolyte provenant des batteries sous garantie	20 01 14*	A1170	165 batteries incluses dans les batteries usagées	-	-	SEET	VAL I
Fond de cuve de neutralisation (résidus de sulfate de sodium et de plomb)	16 07 09*	-	6 kg	Précipitation en fond de cuve de neutralisation	SEET	SOCADIS	DC1 X
Piles usagées	20 01 33*	A1170	ND	Usine	-	Dépôt dans point d'apport volontaire	REG X

REG X : regroupement à l'exportation ; VAL I : valorisation interne ; DC1 X : mise en décharge de classe 1 à l'export

Batteries usagées :

Par rapport à 2020, la quantité de batteries usagées collectées a diminué de 30,10% en 2021.

L'électrolyte provenant des batteries sous garantie

Cet électrolyte est réutilisé dans la composition de l'électrolyte remplissant les batteries neuves.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
		TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET		

3 BRUIT

3.1 OBJET DE L'ÉTUDE, TECHNIQUE DE MESURE

L'arrêté d'autorisation fixe à tous les trois ans la réalisation des mesures de bruit. La dernière campagne date du mois d'octobre 2018.

Les niveaux sonores ont été enregistrés avec un sonomètre expert de classe 1 selon la norme de mesurage NF S31-010 (caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement).

Le sonomètre est d'une précision de 0,1 dB. Il est étalonné et il permet un calibrage avant la campagne de mesure.

Les références du matériel utilisé sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : références du matériel utilisé

Constructeur		01 dB A&V
Marque		FUSION SLM
Sonomètre	Nature	Sonomètre/analyseur classe 1 CEI 61-672
	Modèle	01 dB-METRAVIB
	Type	FUSION Classe 1
	Numéro de série	12611
	Type	Intégré – Accredited_40CE
Microphone	Numéro de série	331269



Le microphone est équipé d'une protection « tout temps » et est relié à un sonomètre intégrateur de classe 1. La chaîne de mesure (sonomètre + microphone) a été calibrée avant et après les mesures, sans qu'aucune dérive particulière n'ait été constatée.

Les mesures ont été réalisées conformément aux normes NF S31-010/A1 (décembre 2008) et NF S31-010/A2 (décembre 2013) de l'AFNOR et à la délibération n°741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

L'enregistrement est effectué en continu par la méthode des LAeq courts (1s), permettant une analyse statistique fine des niveaux sonores et le codage éventuel d'événements parasites lorsque ceux-ci sont clairement identifiables. Autrement dit, chaque seconde, le sonomètre stocke un niveau sonore, et ceci durant toute la période de mesure.

La durée de la mesure est de 30 minutes.

3.2 LOCALISATION DES POINTS DE MESURE

L'implantation des stations de mesures des niveaux sonores est présentée à la **Figure 1** et les caractéristiques des points de mesurage sont présentées au **Tableau 5**.

Tableau 4 : coordonnées des points de mesures de bruits

Point	X	Y
Limite de propriété (LP) ou BR2	446071	218011
Zone à émergence réglementée (ZER) ou BR1	446050	218037



Figure 1 : localisation des points de mesures

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
		TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET		

La position du point BR1 correspond à la ZER située en limite de propriété Ouest de l'établissement SEET. Le point BR2 correspond à la limite de propriété Est donnant sur la rue Franklin.

3.3 CAMPAGNE DE MESURAGE

Les mesures de bruit ont été enregistrées sur 30 minutes en période diurne avec le bruit des installations en fonctionnement et hors fonctionnement au niveau du point de mesure BR1 (ZER) et uniquement en bruit ambiant au point de mesure BR2 (LP). Au total, trois mesures ont été réalisées.

3.4 CONDITIONS DE MESURAGE

Les informations relatives à cette campagne de mesure de bruit sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : description des campagnes de mesure de bruit

Campagne	Objectif de la campagne	Stations	Période d'acquisition	Sources de bruit identifiées	Conditions météorologiques
Campagne n°1 Période diurne Intervalle de mesurage : 30 minutes	Caractérisation du niveau de bruit ambiant	LP (BR2)	16/02/2022 10h11'51"- 10h41'51"	Circulation routière sur la route de la Baie des Dames et les rues Franklin et Fleming. Chez SEET : sonnette à l'entrée, conversations, outillage, air comprimé, bruit des voitures (arrivé et départ) de l'atelier de montage des batteries...etc. Travaux chez OCD (en face de SEET).	Ciel nuageux et petite pluie à la fin de la mesure Vent moyen de travers
Campagne n°2 Période diurne Intervalle de mesurage : 30 minutes	Caractérisation du niveau de bruit ambiant et bruit résiduel	ZER – BA (BR1)	16/02/2022 09h39'07"- 10h09'08"	Circulation routière sur la route de la Baie des Dames et les rues Franklin et Fleming. Bruit de la zone industrielle de Ducos et notamment des installations voisines de la SEET (ex : Autocaz). Bruit du vent et des oiseaux dans les branchages. Chez SEET : sonnette à l'entrée, conversations, outillage, air comprimé...etc.	Ciel nuageux Vent fort portant

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

Campagne	Objectif de la campagne	Stations	Période d'acquisition	Sources de bruit identifiées	Conditions météorologiques
		ZER – BR (BR1)	24/02/2022 11h40'43"- 12h10'43"	Circulation routière sur la route de la Baie des Dames et les rues Franklin et Fleming. Bruit de la zone industrielle de Ducos et notamment des installations voisines de la SEET (ex : Autocaz). Bruit du vent et des oiseaux dans les branchages.	Ciel dégagé Vent fort de travers

Les fiches terrains sont disponibles en **Annexe 2**.

3.5 TRAITEMENT DES DONNÉES

Les mesures brutes sont analysées puis traitées par échantillons de 30 minutes en période diurne.

Conformément à la méthode de contrôle normalisée, nous enregistrons le LAeq (niveau sonore équivalent pondéré A). Ce niveau sonore prend en compte l'ensemble des bruits enregistrés, y compris les bruits très ponctuels, comme les passages de véhicules. Toutefois, dans certains cas (périodes calmes caractérisées par des augmentations très brèves des niveaux sonores lors de passages intermittents de véhicules par exemple), d'autres indicateurs acoustiques (niveaux acoustiques fractiles LA50 et LA90) sont proposés dans la réglementation, pour une meilleure caractérisation sonore et une meilleure prise en compte des perturbations sonores. Les indices fractiles L50 et L90 correspondent respectivement au niveau sonore dépassé pendant au moins 50% du temps et 90 % du temps, ce qui permet de mettre en évidence les bruits ponctuels qui ont pu intervenir durant la période de mesure.

3.6 CADRE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation applicable en matière de bruit pour les ICPE est basée sur délibération n° 741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les limitations fixées par cette délibération sont de deux ordres :

 CAPITAL SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

- L'émergence¹ provoquée par le site dans les zones à émergence réglementée² (ZER)
- Les niveaux sonores ambiants en limite de propriété.

Selon les prescriptions de la Délibération n° 741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans les zones où celles-ci sont réglementées (Cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 6 : émergences admissibles dans les ZER (Zones à émergence réglementée)

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Émergence admissible pour la période allant de 6 heures à 21heures, sauf dimanche et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 21 heures à 6 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
35 dB(A) < Niveau ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Niveau > 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Par ailleurs, cette délibération précise que les niveaux sonores ambiants en limite de propriété ne peuvent excéder les valeurs suivantes (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite) :

- 70 dB pour la période de jour
- 60 dB pour la période de nuit

¹ Émergence: la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement); dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

² ZER :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

À titre indicatif, il est utile de rappeler l'échelle du bruit et de sa perception.

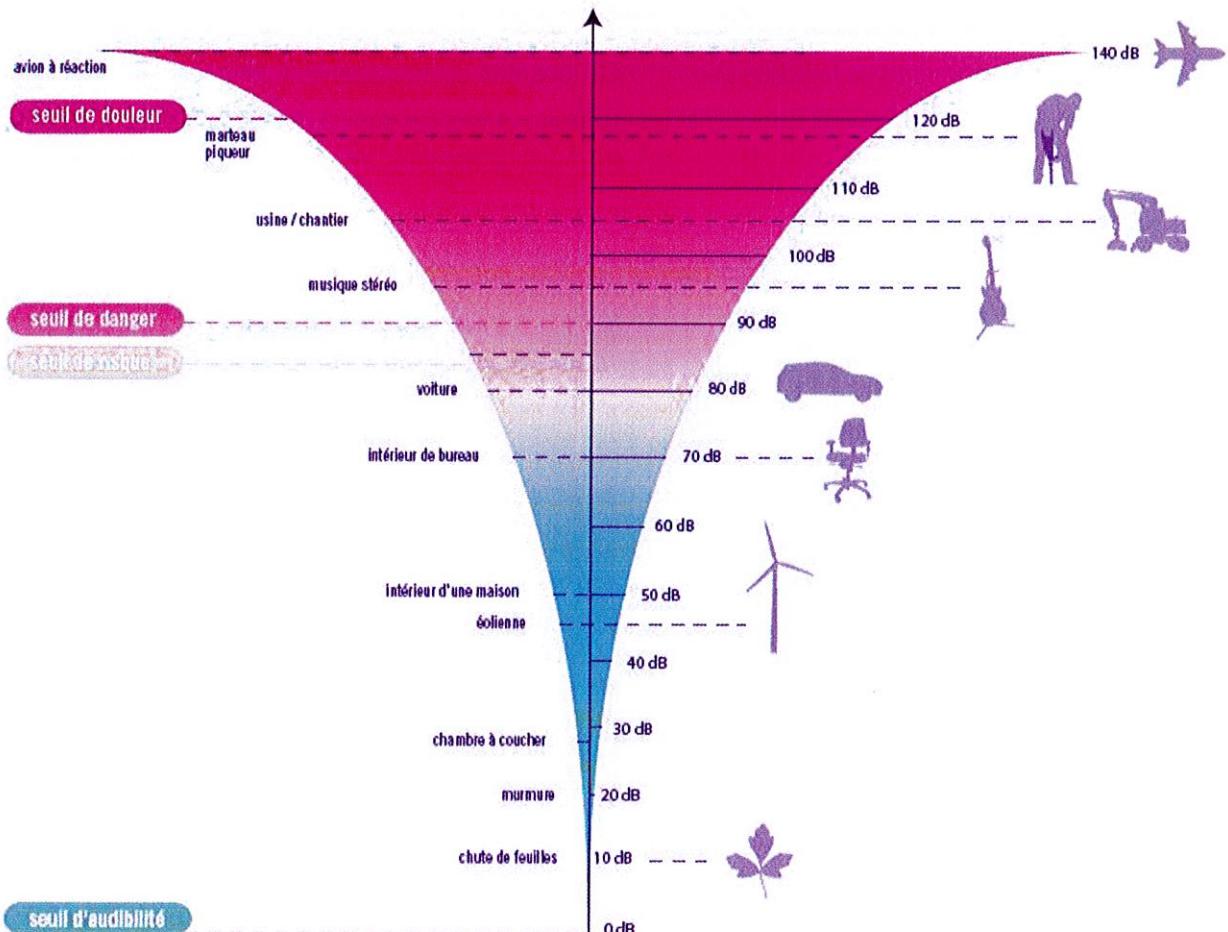


Figure 2 : échelle du bruit et de sa perception

 CAPSE CAPITAL SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
		TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET		

3.7 INTERPRÉTATION DES DONNÉES ET CONCLUSION

Les fiches de mesures de bruit sont présentées en **Annexe 2**.

Tableau 7 : résultats de la campagne de mesure de bruit

Point de mesure	Lieu	Période	Mesure de bruit	LAeq dB(A)	L50 dB(A)	L90 dB(A)
Br1	ZER	Jour	ambiant	56,5	54,6	52,3
Br1	ZER	Jour	résiduel	60,7	56,8	53,0
Br2	LP	jour	ambiant	60,1	58,2	55,6

NB : Les niveaux acoustiques fractiles L50 et L90 correspondent respectivement au niveau sonore dépassé pendant au moins 50% du temps et 90 % du temps.

Comparaison réglementaire - Mesure en limite de propriété

Point	Période	Valeur mesurée dB(A)	Seuil réglementaire dB(A)	Conformité
LP ou Br2	Diurne	60,1	70	OUI

Le niveau sonore mesuré en limite de propriété en période diurne est conforme aux seuils établis par la délibération n° 741-2008/BAPS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits aériens émis dans l'environnement par les ICPE.

Comparaison réglementaire - Mesures en ZER (Calcul des émergences)

L'émergence est la différence entre le bruit ambiant (BA) et le bruit résiduel (BR) (opération arithmétique).

Le choix de l'indicateur d'émergence (LAeq ou L50) se choisit selon le résultat de la différence LAeq – L50 (annexe de l'arrêté 741-2008/APS du 19 septembre 2008, paragraphe 2.2.5) :

Ainsi, l'émergence Em se mesure :

- Em = LAeq(ambiant) - LAeq(résiduel), si sur la mesure de bruit résiduel la différence LAeq-L50 < 5dB(A) ;
- Em = L50(ambiant) - L50(résiduel), si sur la mesure de bruit résiduel la différence LAeq-L50 > 5dB(A).

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

Tableau 8 : Calcul de LAeq-L50 pour le point en ZER

Points	LAeq dB(A)	L50 dB(A)	LAeq - L50 dB(A)	Conclusion
ZER-BR	60,7	56,8	3,9	Prise en compte du LAeq

Émergence calculée en dB(A) :

$$\text{LAeq (ambiant)} - \text{LAeq (résiduel)} = 56,5 - 60,7 = -4,2 \text{ dB(A)}$$

Tableau 9 : Émergence calculée en ZER et seuil réglementaire

Période	Émergence en dB(A)	Seuil réglementaire	Conformité
Diurne	-4,2	5	OUI

L'émergence calculée en ZER, en période diurne est inférieure à la valeur réglementaire admissible.

Cependant, l'émergence calculée est négative.

L'ambiance sonore lors de la mesure du bruit résiduel était plus importante que l'ambiance sonore lors de la mesure du bruit ambiant.

Aux heures d'ouverture de l'usine SEET, le niveau résiduel est de 60,7 dB(A). Il s'agit d'une atmosphère sonore confortable en journée. L'ambiance sonore est directement liée au trafic routier sur la route de la baie des Dames.

En limite de propriété, le niveau sonore ambiant mesuré est de 60,1 dB(A), soit une atmosphère d'un niveau confortable. Vis-à-vis de la réglementation qui fixe en période diurne la valeur seuil en limite de propriété à 70 dB(A), le niveau sonore ambiant de la SEET est conforme en limite de propriété.

Les résultats de la campagne de 2022 sont du même ordre de grandeur que les résultats de la campagne de 2018.

L'atmosphère sonore mesurée est relativement calme, perturbée par moment par des bruits caractéristiques d'une zone industrielle.

Enfin, les niveaux sonores L50 résiduel et ambiant sont du même ordre de grandeur ; la perturbation sonore liée à l'activité de l'usine SEET est masquée par d'autres sources de bruit (effet de masque acoustique) que sont le flux de véhicules sur la route principale de Ducos, les installations industrielles avoisinantes et le flux de bruits tel que ceux du vent et des oiseaux dans les branchages

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC - N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
		TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET		

4 CONCLUSION

L'amélioration du traitement des eaux de procédé en 2014 fonctionne toujours bien et permet de respecter les valeurs de rejet.

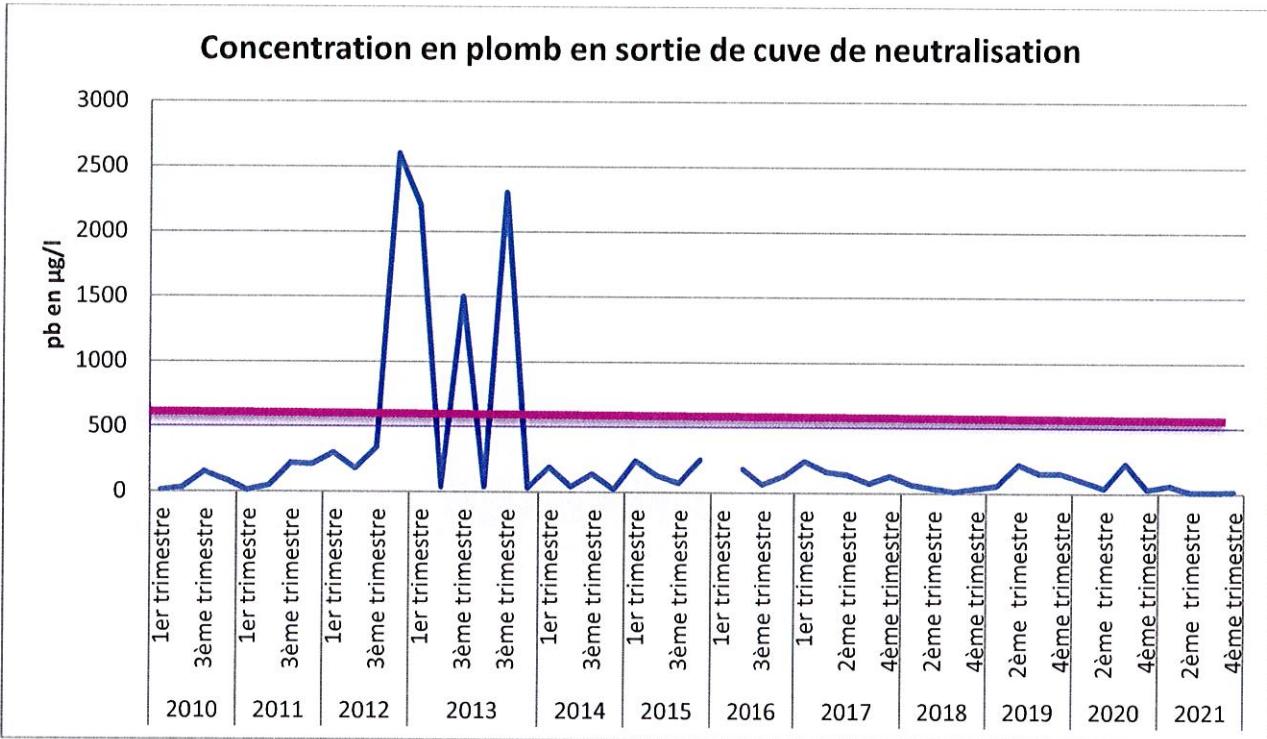


Figure 3 : Concentration en plomb en sortie de cuve de neutralisation (CAPSE NC)

La gestion des déchets industriels banals ou spéciaux fait l'objet d'un suivi administratif et d'un archivage régulier. Le classeur « registre des déchets » est à la disposition de la DIMENC.

Les niveaux sonores émis par l'usine respectent les valeurs réglementaires imposées par les prescriptions de la Délibération n° 741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement. Il n'a pas été constaté de modification majeure depuis la campagne de mesure de bruit de 2018.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

ANNEXES

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 840-01-RAN-rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2021 – Société SEET	

ANNEXE 1

BORDEREAUX D'ANALYSES SYNLAB ET LAB'EAU EAU RESIDUAIRE

*Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels.
Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.*



SGS Environmental Analytics B.V.

Adresse de correspondance

99-101 avenue Louis Roche · F-92230 Gennevilliers

Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51

www.sgs.com/analytics-fr

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

3 Rue Dolbeau à Ducos

2e étage

F-98802 NOUMEA (NEW CALEDONIA)

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)
Votre référence de Projet : 2021 CAPSE 840-01
Référence du rapport SGS : 13466851, version: 1.

Rotterdam, 01-06-2021

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2021 CAPSE 840-01.

Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats rapportés se réfèrent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus à SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SGS Environmental Analytics B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SGS en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 23 Mars 2021 SYNLAB Analytics & Services B.V. devient SGS Environmental Analytics B.V. Nos agréments SYNLAB Analytics & Services B.V. restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SGS Environmental Analytics B.V.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Jaap-Willem Hutter
Technical Director



SGS Environmental Analytics B.V. est accréditée sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Généralement enregistrées sous le numéro KvK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13466851 - 1

Date de commande 24-05-2021

Date de début 25-05-2021

Rapport du 01-06-2021

Code	Matrice	Réf. échantillon	
001	Eau résiduaire	SEET	
Analyse	Unité	Q	001
plomb	µg/l	Q	62

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 

SGS Environmental Analytics B.V. est accréditée sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Généralement enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265266 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13466851 - 1

Date de commande 24-05-2021

Date de début 25-05-2021

Rapport du 01-06-2021

Analyse	Matrice	Référence normative		
plomb	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885		
Code	Code barres	Date de réception	Date prélevement	Flaconnage
001	B1896334	25-05-2021	14-05-2021	ALC204

Paraphe :



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.



Rapport d'analyse

CAPSE
Bénédicte GRAUX
3 Rue Dolbeau à Ducos
2e étage
F-98802 NOUMEA (NEW CALEDONIA)

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : Autosurveillance 2021 - SEET
Votre référence de Projet : 2021 CAPSE 840-01
Référence du rapport SGS : 13490342, version: 1.

Rotterdam, 08-07-2021

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2021 CAPSE 840-01. Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats rapportés se réfèrent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus à SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SGS Environmental Analytics B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SGS en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 23 Mars 2021 SYNLAB Analytics & Services B.V. devient SGS Environmental Analytics B.V. Nos agréments SYNLAB Analytics & Services B.V. restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SGS Environmental Analytics B.V.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Jaap-Willem Hutter
Technical Director

SGS Environmental Analytics B.V.

Adresse de correspondance

99-101 avenue Louis Roche · F-92230 Gennevilliers

Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51

www.sgs.com/analytics-fr



SGS Environmental Analytics B.V. est accréditée sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions

Généralement enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

Autosurveillance 2021 - SEET

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13490342 - 1

Date de commande 28-06-2021

Date de début 02-07-2021

Rapport du 08-07-2021

Code	Matrice	Réf. échantillon	
Analyse	Unité	Q	001
plomb	µg/l	Q	12

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 

SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265266 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas

Rapport d'analyse

CAPSE
Bénédicte GRAUX
Projet
Référence du projet
Réf. du rapport

Autosurveillance 2021 - SEET
2021 CAPSE 840-01
13490342 - 1

Date de commande 28-06-2021
Date de début 02-07-2021
Rapport du 08-07-2021

Analyse	Matrice	Référence normative		
plomb	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885		
Code	Code barres	Date de réception	Date prélevement	Flaconnage
001	B2026370	01-07-2021	22-06-2021	ALC204

Paraphe :



Rapport d'analyse

SGS Environmental Analytics B.V.

Adresse de correspondance

99-101 avenue Louis Roche · F-92230 Gennevilliers

Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51

www.sgs.com/analytics-fr

CAPSE
Bénédicte GRAUX
3 Rue Dolbeau à Ducas
2e étage
F-98802 NOUMEA (NEW CALEDONIA)

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)
Votre référence de Projet : 2021 CAPSE 840-01
Référence du rapport SGS : 13531657, version: 1.

Rotterdam, 19-09-2021

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2021 CAPSE 840-01. Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats rapportés se réfèrent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus à SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SGS Environmental Analytics B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SGS en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 23 Mars 2021 SYNLAB Analytics & Services B.V. devient SGS Environmental Analytics B.V. Nos agréments SYNLAB Analytics & Services B.V. restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SGS Environmental Analytics B.V.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Jaap-Willem Hutter
Technical Director



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales, enregistrées sous le numéro KvK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13531657 - 1

Date de commande 10-09-2021

Date de début 14-09-2021

Rapport du 19-09-2021

Code	Matrice	Réf. échantillon		
Analyse	Unité	Q	001	
plomb	µg/l	Q	12	

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe : 



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Généralement enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265266 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13531657 - 1

Date de commande 10-09-2021

Date de début 14-09-2021

Rapport du 19-09-2021

Analyse	Matrice	Référence normative		
plomb	Eau résiduaire	Digestion conforme à NEN-EN-ISO 15587-1, mesure conforme à NEN 6966 et conforme à NEN-EN-ISO 11885		
Code	Code barres	Date de réception	Date prélevement	Flaconnage
001	B1983876	14-09-2021	08-09-2021	ALC204

Paraphe :



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025 2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales enregistrées sous le numéro KvK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.



Rapport d'analyse 2021/09/R0311

Echantillon : 2021/09/E0033

Lieu du prélèvement: SEET

Date de début d'analyse : 08/09/2021

Nature de l'échantillon : Eau usée

Référence Client : E1 SEET

Température à réception : 18°C

CAPSE
Bénédicte GRAUX
3 rue DOLBEAU
98800 Nouméa
Tel : - 78 71 41
benedicte.graux@capse.nc,marielouise.hnacema@capse.nc

AC Date de prélèvement : 08/09/2021 9H26

Date de réception : 08/09/2021 10H

Date de fin d'analyse : 20/09/2021

Préleveur : HNACEMA MARIE LOUISE

Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification (5)
<u>Paramètre indésirable</u>					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	4	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	2	mg O ₂ /L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	11	mg/L	125	3

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
(2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
(3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
(5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 20/09/2021
Corinne CHRISTINA
Responsable de laboratoire



Rapport d'analyse

SGS Environmental Analytics B.V.

Adresse de correspondance

99-101 avenue Louis Roche · F-92230 Gennevilliers

Tel.: +33 (0)155 90 52 50 · Fax: +33 (0)155 90 52 51

www.sgs.com/analytics-fr

CAPSE
Bénédicte GRAUX
3 Rue Dolbeau à Ducos
2e étage
F-98802 NOUMEA (NEW CALEDONIA)

Page 1 sur 3

Votre nom de Projet : SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)
Votre référence de Projet : 2021 CAPSE 840-01
Référence du rapport SGS : 13589277, version: 1.

Rotterdam, 21-12-2021

Cher(e) Madame/ Monsieur,

Ce rapport contient les résultats des analyses effectuées pour votre projet 2021 CAPSE 840-01. Les analyses ont été réalisées en accord avec votre commande. Les résultats rapportés se réfèrent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus à SGS. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, la date de prélèvement (si fournie), le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. SGS n'est pas responsable des données fournies par le client.

Ce rapport est constitué de 3 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses sont réalisées par SGS Environmental Analytics B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas. Les analyses sous-traitées ou celles réalisées par les laboratoires SGS en France (99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France) sont indiquées sur le rapport.

A partir du 23 Mars 2021 SYNLAB Analytics & Services B.V. devient SGS Environmental Analytics B.V. Nos agréments SYNLAB Analytics & Services B.V. restent en vigueur et seront mis à jour avec notre dénomination SGS Environmental Analytics B.V.

Veuillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Jaap-Willem Hutter
Technical Director



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales: enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13589277 - 1

Date de commande 15-12-2021

Date de début 15-12-2021

Rapport du

21-12-2021

Code	Matrice	Réf. échantillon	
001	Eau résiduaire	SEET	
Analyse	Unité	Q	001
plomb	µg/l	Q	17

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :



SGS Environmental Analytics B.V. est accrédité sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

Rapport d'analyse

CAPSE

Bénédicte GRAUX

Projet

SEET- suivi de la qualité des eaux résiduaires (cuve de neutralisation)

Référence du projet

2021 CAPSE 840-01

Réf. du rapport

13589277 - 1

Date de commande 15-12-2021

Date de début 15-12-2021

Rapport du 21-12-2021

Analyse	Matrice	Référence normative		
plomb	Eau résiduaire	NEN 6966, NEN-EN-ISO 11885 (digestion NEN-EN-ISO 15587-1)		
Code	Code barres	Date de réception	Date prélevement	Flaconnage
001	B2026375	09-12-2021	26-11-2021	ALC204

Paraphe :



SGS Environmental Analytics B.V. est accréditée sous le n° L028 par le RvA (Raad voor Accreditatie), conformément aux critères des laboratoires d'analyse EN ISO/IEC 17025:2017. Toutes nos prestations sont réalisées selon nos Conditions.

Générales, enregistrées sous le numéro KVK Rotterdam 24265286 à la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 21-840-01-RAN-001 rev0
	TYPE	Rapport d'analyses
Titre	Rapport d'autosurveillance environnementale 2014 – Société SEET	

ANNEXE 2

FICHES TERRAIN DES MESURES DE BRUIT

*Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels.
Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.*

Fiche de mesure de bruit

Généralités

Mesure n°1 : Rue Franklin

Mesure pour : Limite de propriété X ZER

Date : 16/02/2022

Mesure de bruit réalisée par : HNACEMA Marie-Louise

Type d'appareil : Sonomètre expert de classe 1

Période : Diurne X Nocturne En semaine X En we Jour férié

Heures ouvrables X

En dehors des heures ouvrables

Heure de démarrage : 10h11'51" Heure d'arrêt : 10h41'51" Durée de mesurage : 30'

Conditions météorologiques

Ciel : Dégagé Nuageux X

Vents : Portant Peu portant Travers X
Contraire Peu contraire

Vitesse : Faible voire nulle (Aucun mouvement dans les arbres, les fumées des usines s'élèvent verticalement) Vitesse < à 1 m/s,
X Moyenne (Les feuilles bougent, les fumées sont déviées de leur trajectoire)
Vitesse comprise entre 1 m/s et 3 m/s,
 Fort (Les grandes branches des arbres bougent, les drapeaux se déploient, sifflent) Vitesse > à 3 m/s.

Sol : X Sec (pas de pluie dans les 10 derniers jours)

Humide (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24 heures)

Rayonnement : Fort X Moyen à faible

Autres :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1	--	-	-		
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	² +
T4	-	Z	+	+	++
T5	+	+	++		

-- : atténuation très forte du niveau sonore ;
- : atténuation forte du niveau sonore ;
Z : effets météorologiques nuls ;
+ : renforcement faible du niveau sonore ;
++ : renforcement moyen du niveau sonore.

U1 : vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur ;

U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort peu contraire ;

U3 : vent nul ou vent quelconque de travers ;

U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant ($\sim 45^\circ$) ;

U5 : vent fort portant.

T1 : jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent ;
T2 : mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée ;

T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide) ;
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible.

Localisation

Localisation du récepteur : Limite de propriété

Coordonnées GPS : 166,44692
-22,23991

Distance entre la source et le récepteur : inférieure à 40 m supérieure à 40 m

Typologie : Habitation individuelle Habitation collective Bureau ERP
Industrie Terrain nu Commerce Autres

Conditions de mesure :

Bruit intérieur oui non

Description : Bruits usine SEET (Air comprimé) – Bruits de voiture accédant au parking de l'atelier de montage des batteries, paroles et passage des employés/clients de SEET.

Bruit extérieur : oui non

Description : Bruits provenant essentiellement des voies de circulation publiques (rue Franklin, Route de la Baie des Dames), travaux chez OCD (arrière-boutique, parking).

Bruits particuliers :

- Voiture / camion / bus / camion poubelle
- Conversation / cri / parole (clients/employés SEET)
- Musique / radio / télévision
- Climatisation / installation d'arrosage automatique
- Oiseaux / chiens
- Feux d'artifices / tirs de mine
- Industries voisines
- Autres

Calibrage

Calibrage avant mesure : 93,9

Calibrage après mesure : 93,9

Leq moyen observé avant mesure sur 1 mm : -

Conditions de mesurage

Conventionnel

A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure)

Centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol

Fenêtre ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées

A l'extérieur (source extérieure)

A l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en limite de propriété des installations comportant les sources de bruits

en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)

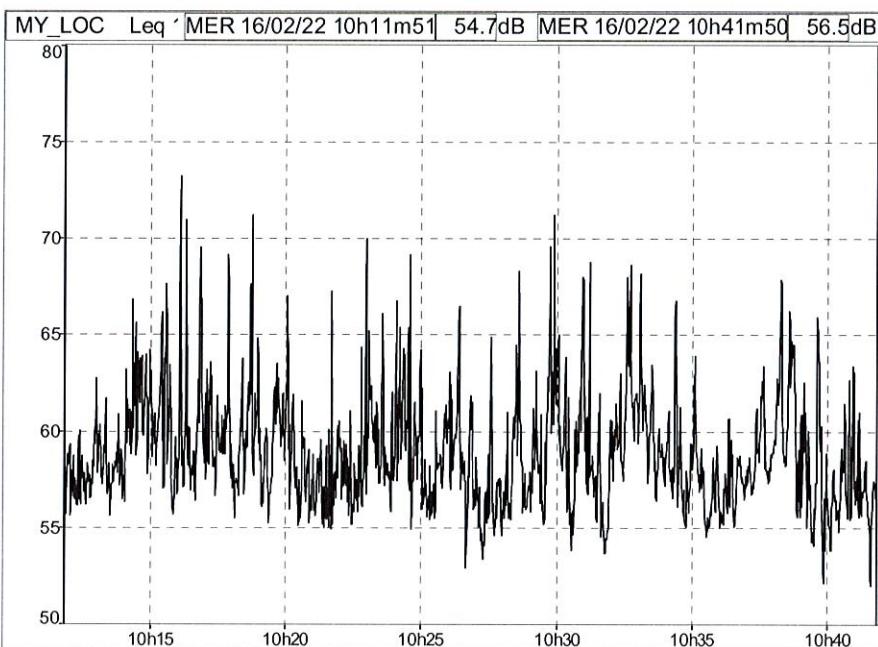
en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)

Spécifique

1,2 à 1,5 m au-dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

Données brutes de l'enregistrement

Fichier	20220216_101151_104151.cmg							
Début	16/02/22 10:11:51							
Fin	16/02/22 10:41:51							
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	60,1	52,0	73,3	55,6	58,2



Fiche de mesure de bruit

Généralités

Mesure n° 2 : ZER rue Fleming

Mesure pour : Limite de propriété ZER **X**

Date : 16/02/2022

Mesure de bruit réalisée par : HNACEMA Marie-Louise

Type d'appareil : Sonomètre expert de classe 1

Période : Diurne **X** Nocturne En semaine **X** En we Jour férié

Heures ouvrables **X**

En dehors des heures ouvrables

Heure de démarrage : 09h39'07" Heure d'arrêt : 10h09'08" Durée de mesurage : 30'

Conditions météorologiques

Ciel : Dégagé Nuageux **X**

Vents : Portant **X** Peu portant Travers
Contraire Peu contraire

Vitesse : Faible voire nulle (Aucun mouvement dans les arbres, les fumées des usines s'élèvent verticalement) Vitesse < à 1 m/s,

Moyenne (Les feuilles bougent, les fumées sont déviées de leur trajectoire)
Vitesse comprise entre 1 m/s et 3 m/s,

X Fort (Les grandes branches des arbres bougent, les drapeaux se déploient, siflement) Vitesse > à 3 m/s.

Sol : **X** Sec (pas de pluie dans les 10 derniers jours)

Humide (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24 heures)

Rayonnement : Fort **X** Moyen à faible

Autres :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1	--	-	-		
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

-- : atténuation très forte du niveau sonore ;

- : atténuation forte du niveau sonore ;

Z : effets météorologiques nuls ;

+ : renforcement faible du niveau sonore ;

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

U1 : vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur ;

U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort peu contraire ;

U3 : vent nul ou vent quelconque de travers ;

U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (~ 45°) ;

U5 : vent fort portant.

T1 : jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent ;

T2 : mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée ;

T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide) ;

T4 : nuit et (nuageux ou vent)

T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible.

Localisation

Localisation du récepteur : Devant cour de l'habitation limitrophe

Coordonnées GPS : S -22,23991°
E 166,44692°

Distance entre la source et le récepteur : inférieure à 40 m supérieure à 40 m

Typologie : Habitation individuelle Habitation collective Bureau ERP
 Industrie Terrain nu Commerce Autres

Conditions de mesure :

Bruit intérieur oui non

Description : compresseur d'air (ne s'entend pas de chez le voisin ou très peu) et bruits d'outillage, paroles...

Bruit extérieur oui non

Description : Circulation sur la rue Fleming, industries voisines (bipes de reculs...), chiens, circulation soutenue sur la route de la Baie des Dames, paroles...

Bruits particuliers :

Voiture / camion / bus / camion poubelle

Conversation / cri / parole (rires d'enfants)

Musique / radio / télévision

Climatisation / installation d'arrosage automatique

Oiseaux / chiens

Feux d'artifices / tirs de mine

Industries voisines (alarme recule élévateur et autres bruit de motorisation continu)

Autres : vent

Calibrage

Calibrage avant mesure : 93,9

Calibrage après mesure : 93,9

Leq moyen observé avant mesure sur 1 mm :

Conditions de mesurage

Conventionnel

A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure)

Centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtre ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées

A l'extérieur (source extérieure)

A l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en limite de propriété des installations comportant les sources de bruits

en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)

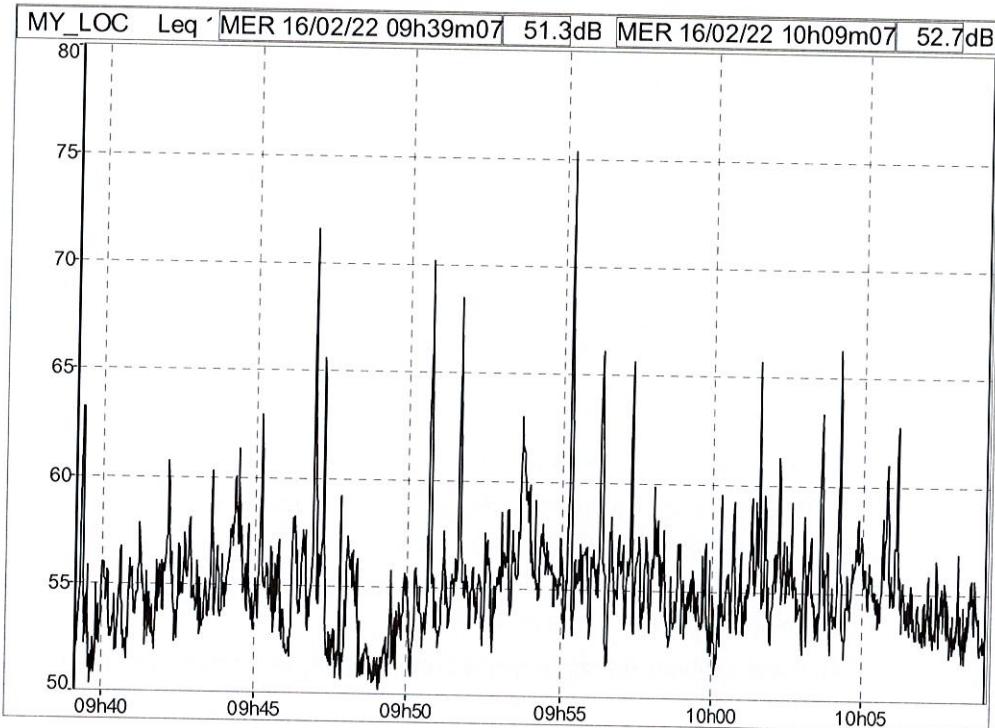
en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)

Spécifique

1,2 à 1,5 m au-dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

Données brutes de l'enregistrement

Fichier	20220216_093907_100907.cmg								
Début	16/02/22 09:39:07								
Fin	16/02/22 10:09:08								
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	Ec.Type	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	56,5	50,2	75,4	2,5	52,3	54,6



Fiche de mesure de bruit

Généralités

Mesure n° 3 : ZER rue Fleming – Bruit résiduel

Mesure pour : Limite de propriété ZER **X**

Date : 24/02/2022

Mesure de bruit réalisée par : HNACEMA Marie-Louise

Type d'appareil : Sonomètre expert de classe 1

Période : Diurne **X** Nocturne En semaine **X** En we Jour férié

Heures ouvrables **X**

En dehors des heures ouvrables

Heure de démarrage : 11h40'43" Heure d'arrêt : 12h10'43" Durée de mesurage : 30'

Conditions météorologiques

Ciel : Dégagé **X** Nuageux

Vents : Portant Peu portant Travers **X**
Contraire Peu contraire

Vitesse : Faible voire nulle (Aucun mouvement dans les arbres, les fumées des usines s'élèvent verticalement) Vitesse < à 1 m/s,
 Moyenne (Les feuilles bougent, les fumées sont déviées de leur trajectoire)
Vitesse comprise entre 1 m/s et 3 m/s,
X Fort (Les grandes branches des arbres bougent, les drapeaux se déploient, sifflent) Vitesse > à 3 m/s.

Sol : **X** Sec (pas de pluie dans les 10 derniers jours)

Humide (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24 heures)

Rayonnement : **X** Fort Moyen à faible

Autres :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1	--	-	-		
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

-- : atténuation très forte du niveau sonore ;

- : atténuation forte du niveau sonore ;

Z : effets météorologiques nuls ;

+: renforcement faible du niveau sonore ;

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

U1 : vent fort (3 m/s à 5 m/s) contraire au sens source-récepteur ;

U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort peu contraire ;

U3 : vent nul ou vent quelconque de travers ;

U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (~ 45°) ;

U5 : vent fort portant.

T1 : jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent ;

T2 : mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée ;

T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide) ;

T4 : nuit et (nuageux ou vent)

T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible.

Localisation

Localisation du récepteur : Devant cour de l'habitation limitrophe

Cordonnées GPS : 166,44672

-22,23967

Distance entre la source et le récepteur : inférieure à 40 m supérieure à 40 m

Typologie : Habitation individuelle Habitation collective Bureau ERP
 Industrie Terrain nu Commerce Autres

Conditions de mesure :

Bruit intérieur oui non

Description :

Bruit extérieur oui non

Description : circulation soutenue sur la route de la Baie des Dames, circulation rue Fleming, débroussaillage à proximité, bipes de recule...

Bruits particuliers :

Voiture / camion / bus / camion poubelle

Conversation / cri / parole

Musique / radio / télévision

Climatisation / installation d'arrosage automatique

Oiseaux / chiens

Feux d'artifices / tirs de mine

Industries voisines (outils, alarme de recule « élévateur »)

Autres : vent

Calibrage

Calibrage avant mesure : 93,9

Calibrage après mesure : 93,9

Leq moyen observé avant mesure sur 1 mm : -

Conditions de mesurage

Conventionnel

A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure)

Centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol

Fenêtre ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées

A l'extérieur (source extérieure)

A l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en limite de propriété des installations comportant les sources de bruits

en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)

en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)

Spécifique

1,2 à 1,5 m au-dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

Données brutes de l'enregistrement

Fichier	20220224_114043_121043.cmg							
Début	24/02/22 11:40:43							
Fin	24/02/22 12:10:43							
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	60,7	49,6	82,9	53,0	56,8

